

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – Les Bornais de Beauregard**
Cession d'un ensemble immobilier non-bâti au profit de la
société CENTRE OUEST HABITAT

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault est propriétaire d'un ensemble de terrains situés dans le secteur des « Bornais de Beauregard » entre les rues de Pleumartin et de Pouthumé.

Ces terrains, classés en zone AU1 au plan local d'urbanisme de la commune, ont vocation à être viabilisés et aménagés afin d'y permettre la construction de logements. A cet effet, la collectivité a été sollicitée par une société d'aménagement et de promotion immobilière dénommée CENTRE OUEST HABITAT, filiale du Crédit Immobilier de France.

Celle-ci s'est portée acquéreur de cet ensemble de terrains appartenant à la collectivité afin d'y réaliser une opération de promotion (construction d'une vingtaine de maisons individuelles groupées), couplée à l'aménagement d'un lotissement en deux tranches (première tranche de 18 lots, puis seconde tranche de 14 lots).

La production de logements neufs sur le territoire communal, au-delà d'assigner une affectation à une réserve foncière dont la collectivité assure le portage financier depuis plusieurs années, doit permettre d'accueillir des populations nouvelles, et conduire par suite au développement des ressources fiscales de la commune.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaine en date du 31 mai 2008,

CONSIDERANT qu'il importe de favoriser la production de logements neufs afin de contribuer activement au développement du produit des taxes locales,

CONSIDERANT que le projet proposé par la société CENTRE OUEST HABITAT est satisfaisant du point de vue urbanistique,

Délibération du conseil municipal**DU Jeudi 15 janvier 2009****n° 17****page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) de céder à la société CENTRE OUEST HABITAT les terrains suivants :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
CN	192	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	12	73
CN	196	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	82	13
CN	197	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	99	65
CN	198	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	19	88
CM	109	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	41	10
CM	117p	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	13	68
CM	231p	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	07	55
CM	300	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	05	07
CM	302	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	10	67
CM	306	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	06	66
CM	308	LES BORNAIS DE BEAUREGARD	TERRAIN	00	13	53
TOTAL				03	12	65

2) de céder ces terrains pour une superficie totale de 31 265 m² moyennant un montant de 262 185€ toutes indemnités comprises, soit un prix moyen de 8,39€/m²,

3) d'autoriser le maire ou son représentant à signer un compromis de vente avec la société CENTRE OUEST HABITAT,

4) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de l'acquéreur en l'étude de maître Bossé, notaire associé à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie
Le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION CM/CN
Centre Ouest Habitat

LES BORNAIS DE BEAUREGARD

